RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

les Crous

# Décision n° 20260601-2 portant délégation de pouvoirs à M. Olivier PERROT et Mme Nomena ANDRIANTAHIRY

Publié le 2 juin 2026, Mis à jour le 2 juin 2026

**La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 et l'article R.822-7 ;
**Vu** le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;
**Vu** l'arrêté ministériel du 4 février 2020 portant mutation de monsieur Olivier Perrot, du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche-Comté au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;
**Vu** la décision du 25 janvier 2022 portant nomination de monsieur Olivier Perrot en qualité de Responsable des systèmes d'information (RSSI) ;
**Vu** le contrat à durée indéterminée n°2023/21 du 11 juillet 2023 recrutant madame Nomena ANDRIATAHIRY en qualité d'ingénieure sécurité système et réseau et, Responsable des systèmes d'information adjointe, au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

**DÉCIDE,**

## Article 1

Délégation de pouvoir est donnée, à compter du 1er juin 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, à monsieur Olivier Perrot, pour déposer plainte ; après accord de la présidence, au nom du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, dans le cadre de mise en cause de la sécurité des systèmes d'informations du Cnous.

## Article 2

Délégation de pouvoir est donnée, à compter du 1er juin 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, à madame Nomena Andriatahiry, à déposer plainte, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Olivier Perrot, dans les conditions de l'article 1.

Vanves,

Le 1er juin  2026

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

les Crous

# Décision n° 20260601-2 portant délégation de pouvoirs à M. Olivier PERROT et Mme Nomena ANDRIANTAHIRY

Publié le 2 juin 2026, Mis à jour le 2 juin 2026